



Québec, le 14 septembre 2021

Monsieur Philippe Bourke  
Président  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage  
Bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans entre Québec et l'Île-d'Orléans par le ministère des Transports sur le territoire de la ville de Québec et de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a été jugée complète conformément aux dispositions de l'article 42, 1<sup>er</sup> al., par. 3<sup>o</sup> de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

Conformément à l'article 10 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1), j'ai donc demandé à l'initiateur de projet d'entreprendre la période d'information publique prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement à partir du 5 octobre 2021.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'annoncer le début de cette période.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette étape afin de respecter ces mesures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

BENOIT CHARETTE